

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

255 rue Martha Desrumaux – CS 6003
24000 PERIGUEUX

DECISION DU PRESIDENT

◊ ◊ ◊ ◊ ◊

Objet : Vente ; SCI 2iS ; parcelle B1865p ; 1 264 m² ; Rue Brillat-Savarin, 24420 SORGES-ET-LIGUEUX-EN-PERIGORD - ZAE Diamant Noir ; 25€ HT/m² ; 31 600€ HT.

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10 ;

Vu la délibération DD2020-035 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, déléguant au Président certaines de ses attributions ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération « Le Grand Périgueux » (CAGP) possède un terrain, zoné UY dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (« zone urbaine et urbanisable à vocation d'activités artisanales, industrielles, d'entrepôt, d'activités de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle et de commerce de détails ») ;

Considérant que la SCI 2iS, gérée par Madame Johanne MAYNADIER et Monsieur Jérémie DEMARQUE souhaite acquérir cette parcelle pour la construction d'un cabinet dentaire ;

Considérant que le Pôle d'Evaluation Domanial de la Direction Régionale des Finances Publiques, dans un avis en date du 28 mai 2025, évalue la valeur vénale du bien à 25€ HT/m² ;

DECIDE

Article 1^{er} : de vendre la parcelle B1865p à la SCI 2iS, d'une superficie de 1 264 m², au prix de 25€ HT/m², soit un montant total de 31 600€ HT ;

Article 2 : de désigner Maître Claudia MEDEIROS, notaire de la SCP Nelly BORIE & Claudia MEDEIROS, à Périgueux, pour assister la CAGP et pour tous les autres documents nécessaires.

Fait à Périgueux, le **16 JUIN 2025**
Affiché le **16 JUIN 2025**

Le Président
Jacques AUZOU

